



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections cantonales et élections municipales

Question écrite n° 43098

Texte de la question

Mme Ségolène Royal demande à M. le Premier ministre une concertation avec les partis politiques et les associations d'élus au sujet d'éventuels changements du calendrier électoral. Un aménagement du calendrier électoral est souhaitable, mais il doit être fait en concertation et dans la plus grande transparence. Le Premier ministre a annoncé la semaine dernière un report des élections cantonales et municipales de six à douze mois. Elle lui demande de lui indiquer si un avis sur ce sujet a été demandé au Conseil d'État et, si tel est le cas, de rendre publiques à la fois les questions qui ont été posées et les réponses qui ont été données. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'intérieur.

Texte de la réponse

Le calendrier électoral présente des difficultés majeures. Au cours de l'année 2007 doivent se tenir cinq scrutins politiques : le renouvellement général des conseils municipaux, le renouvellement par moitié des conseils généraux, l'élection du Président de la République, les élections législatives et le renouvellement triennal du Sénat. Un aménagement du calendrier électoral est non seulement souhaitable, comme l'indique l'honorable parlementaire, mais aussi inévitable. Le Gouvernement a envisagé de saisir le Conseil d'État de cette question. Il ne l'a pas fait, estimant qu'il était préférable de consulter préalablement les principales formations politiques et les associations d'élus pour recueillir leur avis sur les propositions du Gouvernement. La consultation débutera à l'automne 2004.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43098

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5008

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6852